



Augmenter les frais d'inscription dans l'Enseignement Supérieur pour les étudiant·e·s extracommunautaires ? L'UNEF dénonce une mesure inacceptable et exige un recul du Gouvernement !

Dans une note interne du ministère de l'Enseignement Supérieur, dévoilée par l'AFP, est exposée la volonté du Gouvernement d'augmenter les frais d'inscription dans l'Enseignement Supérieur pour les étudiant·e·s étranger·e·s, hors Union Européenne. **Alors que le Gouvernement doit faire des annonces officielles, lundi 19 novembre, lors des rencontres universitaires de la Francophonie, l'UNEF exige que celui-ci renonce, d'ici là, à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·e·s !**

Augmenter les frais d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·e·s : un renforcement de la précarité sociale et une fermeture des portes de l'Enseignement Supérieur français.

Le Gouvernement annonce vouloir augmenter les frais d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·e·s afin d'améliorer l'attractivité de la France. Ceux,celles-ci devraient représenter "un tiers du coût réel" des études. **Ainsi, alors qu'une année pour un.e étudiant·e est estimée à 10 210 euros pour les formations universitaires, selon "Repères et Statistiques 2018", un.e étudiant·e extra communautaire pourrait être amené·e à payer près de 3400 euros contre 170 euros aujourd'hui !**

L'UNEF réaffirme que l'augmentation des frais d'inscription n'est en aucun cas une solution pour amener un plus grand nombre d'étudiant·e·s étranger·e·s à rejoindre les universités françaises. Au contraire, cette augmentation viendrait renforcer la **triple précarité** rencontrée aujourd'hui par les étudiant·e·s étranger·e·s en France. Ceux,celles-ci font face à une précarité sociale, administrative et pédagogique forte rendant d'autant plus difficile l'accès aux études en France. Qu'il s'agisse du coût du test de français (entre 75 et 200€), du coût du dossier déposé auprès de Campus France, du coût du visa (entre 79€ et 269€ uniquement pour le timbre fiscal) et du billet d'avion, les démarches sont aujourd'hui déjà particulièrement chères. A cela s'ajoute la nécessité de justifier la détention de 7380€ sur un compte bancaire et la nécessité de fournir une attestation d'hébergement pour les trois premiers mois en France. Ces contraintes fortes obligent les étudiant·e·s étranger·e·s extra-communautaires à dépenser énormément d'argent avant d'arriver en France, sans compter qu'ils,elles doivent ensuite faire face aux dépenses auxquelles les étudiant·e·s français·e·s font également face (frais d'inscription, logement, manuels de travail etc...).

De plus, cette année la précarité des étudiant·e·s étranger·e·s a augmenté avec la création de la CVEC. Effectivement, nous devons tou·te·s payer 90€ de cotisation en plus et dans le même temps le régime étudiant de sécurité sociale a été supprimé. Or, les étudiant·e·s étranger·e·s qui étaient rattaché.e.s à la sécurité sociale française automatiquement par l'université en arrivant en France sont aujourd'hui nombreux·ses à n'être toujours pas rattaché·e·s à la sécurité sociale faute d'information des établissements.

Étudiant·e·s français·e·s, étudiant·e·s étranger·e·s : mêmes études, mêmes droits !

Que nous soyons français·e·s ou étranger·e·s nous étudions ensemble, passons les mêmes examens, habitons dans les mêmes résidences universitaires, nous devons donc avoir les mêmes droits ! Au lieu d'accroître toujours plus les obstacles pour permettre aux étudiant·e·s étranger·e·s d'étudier dans de bonnes conditions en France, il est urgent de prendre des mesures pour améliorer leurs conditions de vie ! **Nous refusons que le critère de nationalité soit une variable d'ajustement !**

L'UNEF revendique des améliorations depuis de nombreuses années, il est maintenant urgent d'agir ! Alors qu'en ce moment ont lieu partout en France les élections des représentant·e·s étudiant·e·s au sein des conseils d'administration des CROUS, l'UNEF porte de nombreuses revendications comme :

- L'abandon de l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant·e·s extra-communautaires
- La gratuité du titre de séjour
- La fin des justificatifs d'hébergement et financiers nécessaires à l'obtention d'un visa
- L'application effective du titre pluriannuel de séjour dans l'ensemble des préfectures ainsi que l'accès au titre pluriannuel de séjour pour les étudiant·e·s issu.e.s de pays ayant des accords spécifiques avec la France (comme l'Algérie)
- L'accès au titre pluriannuel de séjour dès la première année en France
- La suppression du critère de nationalité dans l'accès à l'ensemble des bourses attribuées par les CROUS (bourse sur critères sociaux, aides d'urgence annuelles, etc..)

L'UNEF exige que le Gouvernement revienne sur cette proposition et n'annonce aucun recul pour les droits des étudiant·e·s étranger·e·s dans les jours qui viennent ! A l'inverse, l'UNEF appelle tou·te·s les étudiant·e·s à voter pour exiger des mesures d'urgence pour améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiant·e·s quelle que soit leur nationalité !

Contact :

Elisabeth ABANDA AYISSI
Attachée de presse de l'UNEF
06.03.55.45.28
presse@unef.fr / eabanda@unef.fr